

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Date : Le 11 février 2026

Destinataires : Monsieur Luc Provençal, Député Beauce-Nord

Copie conforme : Luc Mathieu, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
Carole Grant, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmières auxiliaires du Québec ;
Audrey Lortie, présidente du Comité jeunesse de l'OIIQ ;

Objet :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec (ACIIQ) est sensible et préoccupée par la transformation actuelle du système de santé du Québec.

Considérant que l'ACIIQ, fondée en 2008, vise à renforcer le partenariat entre les CII et à s'assurer de leur représentativité auprès du MSSS et maintenant de Santé Québec, de l'OIIQ et de l'OIIAQ;

Considérant que l'ACIIQ a pour mission de fournir le soutien nécessaire aux conseils des infirmières et infirmiers (CII) des établissements membres par le biais de leurs comités exécutifs (CECII) dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs obligations qui leur sont dévolues par la LGSSSS;

Considérant que la réforme qu'amène ce projet de Loi apportera plusieurs changements nécessitant une vigie afin de s'assurer d'un maintien de la qualité et de la sécurité des soins;

Considérant que l'ACIIQ représente les infirmières des CII des établissements de santé et de services sociaux du Québec.

L'Association appuie favorablement le projet de loi n° 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* (PL15).

L'Association reconnaît une valeur ajoutée dans la rédaction de ce projet de loi qui va contribuer à améliorer la qualité des soins, à soutenir les infirmières dans l'exercice de leur plein champ de pratique et à favoriser une meilleure accessibilité à des soins et services de santé.

L'Association a pris connaissance du Mémoire de l'OIIQ; « *Projet loi no 15 : Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* » déposé à la Commission de la santé et des services sociaux, le 5 février dernier. Nous sommes en accord avec les recommandations émises dans le point « 2. L'Élargissement des pratiques professionnelles ».

En conclusion, l'ACIIQ poursuivra un suivi attentif de la progression du projet de loi n° 15 et de sa mise en application.

Soyez assurés que notre consultation s'inscrit dans une démarche de collaboration et que l'Association demeure disponible pour toute autre consultation.

Nous vous assurons de notre entière collaboration

Meilleures salutations

La présidente,

Julie Rodrigue
Association des CII du Québec
438-390-8725